



# WARLUS - INFOS

## Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	<i>P. 1   2   3</i>
<i>Réunion du Conseil</i>	<i>P. 3   4</i>
<i>Le colis des aînés</i>	<i>P. 4</i>
<i>Tournée du Père Noël</i>	<i>P. 4   5</i>
<i>Le Carnet de Warlus</i>	<i>P. 5</i>
<i>Permanence médicale</i>	<i>P. 6</i>
<i>Dépôt sauvage</i>	<i>P. 6</i>
<i>Déviations à Berneville</i>	<i>P. 6</i>
<i>Elections</i>	<i>P. 6   7</i>
<i>Démarches en ligne</i>	<i>P. 8</i>
<i>Randonnée pédestre</i>	<i>P. 8</i>

## LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Cette année encore, la crise sanitaire ne nous a pas permis de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui est un moment fort de la vie de notre village, où nous nous retrouvons toutes générations confondues et faisons connaissance avec les nouveaux arrivants. L'ensemble du conseil municipal regrette profondément de n'avoir pu vous y convier afin de partager ce moment de convivialité et souhaite la bienvenue aux huit nouvelles familles qui sont venues habiter Warlus.

Comme chacun d'entre vous, nous espérons que la pandémie prenne fin, courant de cette année, afin que nous puissions retrouver une réelle liberté dans notre vie quotidienne, et au nom du conseil municipal, et malgré le contexte sanitaire, je vous présente tous mes vœux de bonne année, de bonne santé et de réussite à chacun de vous, à vos familles et à vos entreprises. Que cette

année apporte à tous, joie, bonheur ainsi que du réconfort aux familles touchées par la maladie et le deuil. Aux cinq familles warlusiennes qui ont perdu un proche nous renouvelons nos sincères condoléances.



Nous avons essayé tout le long de cette année atypique, d'être au plus proche de vous et à votre service. Pour les aînés, dès que cela a été possible, nous leur avons proposé de les inscrire pour se faire vacciner et de les emmener au centre de vaccination si besoin. Nous avons, également, créé un livret d'accueil dans lequel sont listés les artisans de notre commune, les jours de passage des commerçants ambulants et où sont reprises l'ensemble des informations qui vous sont utiles lorsque vous demeurez à Warlus. Dix bulletins municipaux, vous ont été adressés afin que vous puissiez rester informés des décisions du conseil municipal, mais aussi de la vie de notre village.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER  
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



Et la page Facebook, dont le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter, permet de vous tenir informés en temps réel des événements locaux.

Comme vous avez pu le constater, malgré les contraintes sanitaires, nous avons continué à travailler pour le bien-être de tous.

La réfection des chemins communaux a été effectuée notamment l'entrée de la Rue de Saint Omer et de la Rue des Tourelles, mais aussi le chemin de Duisans ainsi que le dérasement des chemins non bordurés. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention du FARDA (aide départementale en faveur des territoires ruraux) à hauteur de 40 %.

Une bonne partie de l'année 2021 a aussi été consacrée à la mise en place des dossiers et des demandes de subventions pour les travaux de la salle polyvalente et pour la réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue d'Arras.

Concernant les travaux de la salle polyvalente qui sont : l'installation d'une VMC double flux, l'abaissement du plafond et le changement des luminaires, les travaux ont commencé ce lundi 10 janvier pour une durée de trois mois. Et nous vous tiendrons informés par le biais du bulletin municipal de leur avancée.

Concernant la réfection de la Rue d'Arras, l'ensemble du dossier est déposé auprès du Conseil Départemental et nous sommes dans l'attente de la décision de l'octroi des subventions et de l'accord de la réfection de la Route Départementale 59 par le Département. En fonction, de ces décisions, nous serons en mesure de vous indiquer dans quel délai ces travaux seront effectués. Nous ne manquerons pas, également, au cours de cette année de vous présenter les plans et les aménagements que nous avons prévus dès que nous aurons obtenu toutes les autorisations et validations.

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons installé le défibrillateur dans une armoire adaptée à l'extérieur de la salle polyvalente afin qu'il puisse être utilisé par un plus grand nombre en cas de besoin.

De nouvelles illuminations de Noël sont venues égayer notre Mairie et la salle polyvalente au moment des fêtes de fin d'année. Nous remercions M. Maurice BASTIN qui a confectionné une vingtaine de sapins au moyen de palettes de récupération ainsi que les familles qui ont accepté de les décorer. Ces sapins sont venus donner un air de fêtes dans nos rues.

Enfin, un petit verger a été planté par une partie des conseillers municipaux à l'entrée de Warlus en venant de Dainville. Même si nous ne pourrions profiter des fruits que dans quelques années, ce verger partagé sera un nouveau lieu de rencontre pour les Warlusiens.

A cette occasion, je remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur disponibilité et le temps qu'ils consacrent pour notre commune. Les conseillers tiennent aussi à souligner le rôle de M. Cyrille LIBESSART qui, bien que n'habitant pas Warlus, a accepté à plusieurs reprises d'enlever les déchets verts bénévolement avec son propre matériel, ce dont nous le remercions vivement.

Durant l'année 2021, la micro-crèche a ouvert ses portes. Par ailleurs, il est désormais possible de faire un escape-game dans le bus ou dans les rues de Warlus (jeu d'évasion), et aussi profiter du kota-grill (petit chalet hexagonal muni d'un barbecue central au feu de bois).



Enfin, je ne peux clore, ma rétrospective de l'année 2021, sans remercier l'ensemble des membres de l'association Warlus Loisirs Animation, dont le renouvellement de bureau a eu lieu cette année, pour toutes les animations qu'ils ont réalisées durant l'année et qui ont remporté un vif succès : 14 juillet, journée pêche, soirée d'Halloween (qui en a fait frissonner plus d'un), soirée tartifête et le passage du Père Noël dans nos rues.

Une vidéo de rétrospective de l'année 2021 et vœux de l'ensemble du conseil municipal sera prochainement accessible sur la page Facebook de la commune et le site internet.

Au plaisir de se retrouver et surtout prenez soins de vous et de votre famille

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 13 Décembre 2021. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des principaux sujets abordés :**



### 1 – Décisions budgétaires

**Sur les dons aux associations**, le Conseil s'est déjà prononcé le 12 Avril dernier lors de l'examen du budget primitif 2021, sur un montant global. Il s'agissait lors de cette réunion, de décider du montant affecté à chacune de ces associations pour 2021 en comparant avec les dons faits l'an dernier.

Après discussions, la répartition a légèrement changé par rapport à l'an dernier mais nous restons dans la limite de la somme globale votée en Avril.

**S'agissant de la requalification de la traversée d'agglomération** (rues d'Arras, de Wanquetin, de Berneville et d'Agnez) Madame le Maire a présenté le plan de financement de l'opération au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et accepté le plan de financement, le Conseil a décidé à l'unanimité de charger Madame le Maire de solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre et d'établir un dossier auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice budgétaire 2022. Il lui a également donné mandat pour signer toutes les pièces constitutives de ce dossier.

### 2 - Taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement est une taxe sur les permis de construire ou permis de travaux dont la part communale est actuellement de 1 %. Pour information, la Communauté Urbaine d'Arras l'a fixée à 3 %. Compte tenu du gel de la taxe d'habitation par l'Etat, et donc d'une diminution des ressources de la commune à moyen et long termes, il a été proposé de passer cette taxe à 2%. Cette augmentation ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Le Conseil Municipal a adopté cette proposition à l'unanimité.

### 3 - Contrat de travail de l'agent technique.

Un groupe de travail s'est déjà réuni pour lister toutes les tâches qui sont, ou pourraient être confiées à l'agent, en tentant de déterminer les heures nécessaires à chacune et la périodicité de certains travaux.

Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de M. Victor SENEZ se terminant le 31 Décembre 2021, il s'agissait de savoir sur quelle durée hebdomadaire de travail, un contrat pouvait lui être proposé.

Ces réflexions ont conduit Madame le Maire à envisager de lui proposer un contrat de travail à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Les discussions engagées ont également porté sur les priorités. En particulier, il faut veiller à donner une image irréprochable de la commune car certains travaux sont la vitrine du village.

Le lundi 20 Décembre, ce groupe de travail, composé de Madame le Maire et de plusieurs conseillers municipaux, s'est encore réuni, pour déterminer les tâches prioritaires à effectuer et celles à réaliser durant le premier trimestre 2022. Mais le mercredi 22 Décembre, l'intéressé nous a signifié qu'il ne souhaitait pas continuer à travailler pour notre commune.

Dans ces conditions, une réflexion sera menée pour redéfinir les besoins de la commune et la répartition des différents travaux courants, entre un employé communal et des entreprises de services.

#### 4- Sécurité routière et signalisation.

Un riverain ayant signalé des écarts de conduite de certains automobilistes qui ont un comportement dangereux, un rappel a été effectué dans le précédent bulletin municipal. Soucieux de la sécurité de tous, le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur les moyens de l'améliorer.

Une ligne continue dans les virages sans visibilité pourrait éventuellement inciter à plus de respect des voies de circulation. Les RD étant principalement concernées, il faudra s'adresser aux services départementaux.

Par ailleurs, la chaussée partagée envisagée dans l'ancienne rue d'Arras devrait permettre de contraindre les automobilistes l'empruntant à ralentir pour sécuriser les piétons et cyclistes l'utilisant. D'autres solutions peuvent être envisagées mais il faudra que la commune agisse sur cette voie qui est aussi un lieu de passage des participants à l'escape game.

La plantation des arbres fruitiers dans la zone herbeuse entre la RD 59 et l'ancienne rue d'Arras devrait aussi permettre de faire ralentir les véhicules dont les conducteurs auraient ainsi une vue moins « dégagée » à l'entrée du village. Il est en effet régulièrement constaté qu'une vue dégagée favorise la vitesse.

#### 5 – Divers : Construction d'une antenne 4G à Berneville :

Le Maire de Berneville nous a informés que le dossier de construction d'une antenne 4 G Orange et Free, entre Berneville et Warlus doit être déposé en Mairie de Berneville, géographiquement concernée, puisque l'installation est prévue sur le territoire de cette commune.

L'implantation doit se faire le long du Chemin de Saint Omer (après le parc du Château de Warlus), ce qui permet d'être éloigné des habitations des deux villages.

Des inquiétudes sont cependant signalées mais nous n'avons pas la main sur ce dossier.

Cette antenne permettra cependant d'améliorer la couverture de notre commune en lui offrant un meilleur réseau.

Le dossier est présenté sur le site de la commune de Berneville : <https://berneville.fr/>

Il peut être consulté en mairie de Berneville ou via le lien indiqué dans la présentation de cette opération sur le site de la commune ci-dessus mentionnée.

## COLIS AUX AINES ET CADEAUX AUX ENFANTS



**Le samedi 18 Décembre 2021** la distribution des colis offerts par la municipalité aux aînés de plus de 70 ans, a été effectuée le matin par des membres du Conseil Municipal. Comme l'an dernier, la priorité a été accordée aux produits locaux. C'est ainsi 57 colis qui ont été remis aux bénéficiaires (36 femmes et 21 hommes).

Ce même samedi, à partir de 15 heures, le Père Noël, dont la venue et la tournée ont été organisées par l'association « Warlus Loisirs Animation » a sillonné les rues de notre village.

Les cadeaux pour les plus jeunes (- de 6 ans) et les bons d'achat pour les plus grands (7 à 12 ans) ont été offerts par la municipalité. L'association WLA a pour sa part gâté tous les jeunes jusqu'à 16 ans en leur offrant des friandises. Les membres du Conseil Municipal et ceux de WLA ont donc travaillé en bonne entente pour créer de l'animation dans notre village et combler



nos enfants. Un grand merci au Père Noël, à son chauffeur qui remplaçait les rennes, et à tous les bénévoles qui ont décoré son traîneau des temps modernes, et participé à la distribution.

Le Père Noël a gâté les enfants et la gentillesse de ces derniers a été appréciée et doit être soulignée, comme le geste de cette petite fille (photo de gauche) qui avait préparé un dessin pour lui et a tenu à le lui remettre personnellement. Nous avons aussi remarqué que le Vieux Bonhomme, malgré son âge, sait y faire avec les bébés.

## LE CARNET DE WARLUS



Le 15 Décembre 2021, Alma est venue égayer le foyer de Mesdames Tiphaine SIX et Marion MERLEN, domiciliées 29 rue d'Agnez. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le Samedi 18 Décembre 2021, a été célébré le mariage de Madame Marie Pascale VANSTRACEELE et Monsieur Frédéric BOULIEZ, domiciliés 1ter rue de St Omer. Le Conseil Municipal renouvelle ses vœux aux nouveaux époux.



Le 5 Décembre 2021, Madame Mauricette ACCART née ROUSE, domiciliée 8 rue d'Arras, nous a quittés dans sa 87<sup>ème</sup> année. A ses enfants, à sa famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.



Le 22 Décembre 2021, Madame Nicole MOLIN née CATTIER, domiciliée 9 rue de la Bassure, nous a quittés à l'âge de 73 ans. Conseillère municipale de 2008 à 2020, elle a également été membre de l'Association Warlus Loisirs Animation pendant plus d'une vingtaine d'années. Elle a aussi participé très longtemps au Comité de fleurissement, pour embellir notre village et le rendre plus agréable. Très investie en faveur de la commune et de sa population, elle était toujours prête à rendre service. A ses enfants, à sa famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.



Le 22 Décembre 2021, Maître Rodolphe CADET, notaire associé à Avesnes-le-Comte et Tincques, domicilié 11 ancienne rue d'Arras, nous a quittés à l'aube de ses 51 ans. A son épouse, à ses enfants, à sa famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

## PERMANENCE DE MEDECINE GENERALE LE WEEK-END AUX BONNETTES

Si vous êtes malade le week-end, un médecin du secteur vous reçoit sans prise de rendez-vous à l'Hôpital privé des Bonnettes, entrée côté Maternité :

- Le samedi soir de 18 heures à 19 heures
- Le dimanche de 11 heures à 12 heures et de 18 heures à 19 heures

## DEPÔT SAUVAGE DE DECHETS

Une nouvelle fois, un dépôt sauvage de déchets, en majorité des cartons d'emballage d'appareils électroménagers et audio-visuels a été constaté le 31 Décembre près du conteneur de verre de l'ancienne rue d'Arras.

De tels agissements sont inadmissibles, d'autant que les déchetteries les plus proches (Dainville ou Rivière) acceptent sans aucune difficulté ce type de déchets.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Beaumetz-les-Loges dès le 3 Janvier par Madame le Maire.



## TRAVAUX A BERNEVILLE – DEVIATION

La commune de Berneville va engager des travaux rue de Beaumetz (enfouissement de réseau et réfection de la voirie) **au 1er semestre 2022**. Les travaux devraient commencer à la mi-janvier et durer au maximum 6 mois.

Dans ce cadre, **la rue de Beaumetz sera fermée à la circulation** (partie en rouge sur la carte). Une déviation (en vert sur la carte) a été réalisée conjointement par la municipalité de Berneville et les services départementaux, en accord avec les communes de Beaumetz-les-Loges, Simencourt, Wanquetin et Warlus, concernées par cet itinéraire de contournement. Elle empruntera la RN 25 et les RD 7, RD 59 et RD 62 selon le schéma présenté sur la carte ci-contre.

## ELECTION PRESIDENTIELLE

### IL EST POSSIBLE DE S'INSCRIRE JUSQU'AU 4 MARS

– Les listes électorales sont permanentes. **L'inscription est désormais possible au plus tard jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin** (article L. 17 modifié du Code électoral). **Pour l'élection présidentielle de 2022**, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 4 mars 2022** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– Chaque citoyen a désormais la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chacun pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne en se connectant au lien suivant :



<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L’inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s’inscrire directement par internet sur le site : [service-public.fr](https://www.servicepublic.fr)

**PROCURATIONS :** L’article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 dite « engagement et proximité » entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, supprime, pour l’établissement des procurations de vote, la condition d’attache du mandant et du mandataire dans la même commune. **Désormais, mandant et mandataire ne seront plus nécessairement inscrits dans la même commune.** Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Cette réforme d’ampleur a pour corollaire, à compter du 3 Janvier 2022 :

-La mise en œuvre d’une gestion centralisée des procurations dans le Répertoire Electoral Unique (REU) : les données relatives aux procurations seront enregistrées dans le REU, qui procédera au contrôle automatisé de l’inscription sur les listes électorales du mandant et du mandataire, et du plafond des procurations par mandataire.

- A cette même date, la téléprocédure Maprocuration sera directement raccordée au REU et accessible sur : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

Le régime dérogatoire mis en place en 2021 en raison de la situation sanitaire, qui autorisait deux procurations établies en France par mandataire, est supprimé.

En conséquence, **le nombre de procurations dont peut bénéficier un même mandataire redevient celui fixé par le droit commun, à savoir une procuration établie en France et une établie à l’étranger** (article L. 73 du code électoral).

Comme pour les inscriptions sur les listes électorales, la téléprocédure est complémentaire de la procédure papier. Il est donc possible de se rendre sur le site répondant à toutes vos questions sur les élections : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47)

Vous y trouverez les différentes rubriques :

- Vérifier son inscription et son bureau de vote
- S’inscrire sur la liste électorale
- Se renseigner sur la carte électorale
- Faire une procuration

**IMPORTANT :** Il est précisé que l’établissement d’une procuration par voie informatique ne dispense pas l’électeur qui donne procuration de **se présenter en personne avec un justificatif d’identité** pour valider ce document par sa signature dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu’il soit)
- Gendarmerie (où qu’elle soit)
- Tribunal (dont dépend son domicile ou son lieu de travail)

## MISE EN PLACE DU DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME PAR VOIE ELECTRONIQUE



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, **les demandes d'urbanisme** (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir le cas échéant) **peuvent être déposées sous forme numérique**. Toutefois, le dépôt sous format papier sera toujours possible.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) a travaillé sur une solution technique pour permettre le dépôt des demandes de Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb), Certificat d'Urbanisme d'Information (CUa), Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir et Déclaration Préalable.

Cette solution est transitoire dans l'attente de la mise à jour du logiciel d'instruction courant 2022.

Actuellement, sont mis à disposition :

- un lien pour le dépôt des autorisations d'urbanisme par les particuliers et les professionnels :

<http://sve-urbanisme.campagnesartois.fr/>

- un tutoriel (vidéo explicative) qui explique la marche à suivre à destination des pétitionnaires ;

- un flyer d'information du public ;

Lien de téléchargement du Flyer et des tutoriels :

<https://www.swisstransfer.com/d/c66a8f36-642f-4ecd-9c49-d3f7c0e07f6b>

Le lien et le tutoriel à destination des particuliers et professionnels sont également accessibles sur le site internet des Campagnes de l'Artois (cf ci-dessus).

**Le dépôt par voie électronique donne toujours lieu à la délivrance d'un récépissé de dépôt** (Accusé de Réception Électronique : ARE). Dans ce cas, le récépissé de dépôt est envoyé par mail au pétitionnaire.

## RANDONNEE PEDESTRE HIVERNALE

L'Union Sportive Arras Ouest (USAO) organise une randonnée pédestre **le dimanche 13 Février prochain**. Le parcours empruntera diverses voies de notre commune et sera matérialisé au sol par une peinture temporaire. Ce traçage sera discret et dégradable.